



REDON : Commune de 9 848 habitants

Aux carrefours de 2 régions (Bretagne et Pays de la Loire) et de 3 départements (Ille et Vilaine, Morbihan et Loire – Atlantique), la Ville de REDON est idéalement positionnée au cœur du triangle stratégique Rennes - Nantes – Vannes et est reliée par un réseau ferroviaire performant qui la positionne à 2h05 de Paris.

## RECRUTE

Pour l'EHPAD « les Charmilles » (116 résidents)

1 auxiliaire de soins (H/F)

CDD 1 an du 01/11/2019 au 31/10/2020 à Temps complet

### Missions principales

Vous apportez des soins techniques, une aide aux actes de la vie courante aux résidents qui ne peuvent plus les accomplir seuls.

Vous entretenez le cadre de vie en accord avec le projet de vie, en collaboration avec la Directrice de L'EHPAD « Les Charmilles » et la responsable des soins.

Sous leurs responsabilités, vos missions seront les suivantes :

- ✚ Collaborer à la distribution des soins infirmiers dans les conditions réglementaires
- ✚ Assurer les soins de confort et d'hygiène
- ✚ Assurer l'entretien de l'environnement immédiat des résidents
- ✚ Participer à l'évaluation et au maintien de l'autonomie
- ✚ Participer à l'animation, à la démarche qualité et à la tenue du dossier de soins
- ✚ Accompagner la fin de vie

### Profil souhaité

- ✚ Diplôme d'aide-soignant (e) ou d'aide-médico-psychologique
- ✚ Expérience au sein d'un établissement social ou médico-social appréciée
- ✚ Forte motivation à travailler auprès de la Personne Agée
- ✚ Aptitude au travail en équipe, discrétion professionnelle
- ✚ Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✚ Qualités relationnelles
- ✚ Capacité d'adaptation
- ✚ Mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude ou par défaut contractuel(le)

### Informations complémentaires

- ✚ Poste à pourvoir le 01/11/2019
- ✚ Durée du temps de travail : Poste à temps complet
- ✚ Travail de jour et par rotation un week-end sur deux et jours fériés
- ✚ Rémunération statutaire + régime indemnitaire + amicale du personnel + participation de l'employeur à la complémentaire santé ou/et à la prévoyance des agents
- ✚ Permis exigé